

Le DEVELOPPEMENT DURABLE
La GESTION des DECHETS dans les Centres de Tri de la POSTE

EUROMED
MARSEILLE
Ecole de Management

Mémoire de Master de P.M.G.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE (D.D).
La valorisation des Déchets
Par Antoine LEPLUS

Entreprise la POSTE Côte d'Azur (83 & 06)
D.O.T.C.
Direction Opérationnelle du Tri du Courrier

Directeur de mémoire Mme Danielle CASTAGNONI.
Tuteur en entreprise M. Didier NADAU.

Année 2007/2008

PLAN.

	Pages
Remerciements.	3
Partie 1	
Chapitre I : Présentation de l'entreprise	4
Chapitre II : Contexte et politique	8
Chapitre III : Documentations et documents	13
Chapitre IV : Les audits	16
Partie 2 : Stratégie de déploiement & d'achats	22
Partie 3	
Chapitre I : Le cahier des charges	25
Chapitre II : La valorisation	36
Chapitre III : La recherche & validations des prestataires.	39
Chapitre IV : L'appel d'offre & les consultations	42
Recommandation	43
Conclusion	45
Bibliographie	47

Annexes

Déclaration de M. P WILDLOECKER directeur du DD du groupe la Poste
Mail de présentation.
Tableau d'estimation des déchets
Annexe 9 vierge
Fiche déchets N° 4

Remerciements.

Je souhaite remercier tout d'abord Mme Danielle CASTAGNONI
ma directrice de mémoire
Mon Tuteur en entreprise Monsieur Didier NADAU.
Tous les professeurs et intervenants pendant mes études.
Mes collègues qui m'ont soutenu lors de mon handicap,
Et l'administration d'EUROMED.

Je dédie ce mémoire à mes enfants Olivier, Etienne et Antonin à
qui je désire léguer une terre meilleure que je ne l'ai eue.

J'informe le lecteur, que le sujet de mon étude a été déclenché
suite à un cours de marketing où je me suis aperçu que j'avais de
tout temps eu des aptitudes à faire du D.D. de manière naturelle
et économique.

Suite aux informations bibliographiques et à l'actualité je me suis
aperçu que l'on pouvait rejoindre les 2 dans le monde économique
actuel.

La rédaction de ce mémoire a été comme la période de formation
un formidable moment pour moi fort en tension tant au niveau
personnel que professionnel. Cette période à été bouleversée par
un grave accident, une séparation ainsi qu'une réorientation de
ma vie professionnelle vers une entreprise qui œuvre dans le
DEVELOPPEMENT DURABLE.

Bonne lecture

Dans la suite de ce mémoire l'emploi le terme D.D. pour l'appellation Développement
Durable.

Partie 1 Chapitre I

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Le groupe LA POSTE
Est un ensemble d'environ 250 sociétés.
Dont les principaux sont
Les tris postaux D.O.T.C.
Le grand Public
La banque postale
La poste IMMO

J'ai intégré le tri postal de la DOTC de la Côte d'Azur du 28 avril 2007 au 31 janvier 2008. N'ayant pas la possibilité d'avoir un bureau et du matériel pour effectuer mon stage dans les locaux de la poste, il a été décidé que je travaillerais de chez moi en Home Base.

Mes missions:

- Mise en place et gestion des déchets.
- Etude de relanternage des centres de tri.
- Etude de mise en place de production d'énergie renouvelable
- Pré étude du P.D.E (plan de déplacement des employés).
- Approche sur l'Eco conduite.

Dans ce mémoire seule la partie sur la gestion des déchets sera abordée.

Ma première impression lors de ma visite à la poste a été de découvrir une grosse administration qui bougeait dans tous les sens mais avec un fort immobilisme. Mais en y travaillant et en rentrant dans le système je me suis aperçu que chaque personne était un acteur et un engrenage important d'une machine complexe et nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci.

Je venais de sociétés à taille plus humaine et dans mes emplois précédents la plupart des acteurs avaient plusieurs casquettes ou responsabilités.

Mais vues l'ampleur et l'importance de chaque fonction souvent un individu a une et unique tâche.

La D.O.T.C. de la Côte d'Azur regroupe environ 5800 employés et 192 établissements sur les départements 06 & 83 sous les ordres de Madame Christine BORD Le TALLEC

Je dépendais directement de M. Didier NADAU responsable qualité et sécurité en charge du Développement Durable.

Les centres de tri de la Côte d'Azur sont hiérarchisés de la manière suivante

Une direction des opérations du tri du courrier (D.O.T.C) située à Nice avec une annexe sur Toulon.

2 centres principaux des Centres de tri du courrier (C.T.C) Nice aéroport et Toulon la valette. Ces centres sont dotés de machines de tri ultra performantes pouvant trier le courrier à la cadence de 42 000 lettres à l'heure.

Celui de Nice Aéroport se verra pendant ma période de stage en rénovation.

Des C.Dis. (Centre de distribution): Cannes le Beal, Nice rue BERLIOZ, St Martin du var, la Farlede.....

Des C.C.T1, C.C.T.2, C.C.T.3, Centres de courrier de plus en plus petits et proches des clients

Une P.F.C. (plateforme colis) sur le site de Carros 06. Ayant une amplitude d'ouverture de 4H du matin à Minuit.

Cette plate-forme de colis a une activité irrégulière dans la journée ce qui oblige les opérateurs à avoir une souplesse et une réactivité très fortes et professionnelles.

Certain centres stratégiques ne sont pas sur le secteur géographique de la D.O.T.C. Côte d'Azur. Ces centres avec lesquels j'allais travailler sont situés sur Marseille :

Le service achat local.

Le service de la maintenance immobilière.

Le service formation.

Sur le site de la D.O.T.C. rue GOUNOT à Nice.

Une multitude de services avec lesquels je vais être en relation pendant ma période

J'ai été en contact avec tous les types de centres de tri du courrier (typologie & grandeur) et j'ai visité et audité les plus grands comme des plus petits.

Plus de 50 centres seront visités ou audités de ma part.

J'ai pu avoir malgré quelques soucis de la part de quelques uns, beaucoup de disponibilité de la part des directeurs et responsables de centres de tri de la poste.

J'ai été en relation avec le service de la communication interne et externe de la D.O.T.C. de Nice mais aussi avec les responsables communication de Nice aéroport et Toulon la Valette avec qui j'ai pu échanger et réaliser un module de communication.

Module qui à été présenté en septembre aux principaux acteurs du D.D. de la poste.

J'ai été en contact avec les responsables Nationaux du D.D. personnes basées sur Paris. J'ai pu les rencontrer, discuter avec eux en Août 2007 lors de leur venue dans notre D.O.T.C.

J'ai rencontré le responsable de la Direction de la Maintenance Immobilière (D.M.I.) qui s'occupe des contrats locaux de maintenance avec qui j'ai travaillé sur la gestion des bennes et compacteurs d'ordures.

Le responsable du parc autos et 2 roues qui me fera découvrir les quantités astronomiques de bidons d'huile utilisés chaque année. Bidons usagés vides qu'il faudra récupérer, trier et valorisés. Des vélos à recycler.

Le responsable du pôle transport, personne qui m'aidera lors de la gestion de la massification des déchets (opération de rapatriement sur les C.T.C.).

Il y a le service dénommé P.N.A (publicité non adressées), vous savez toutes ces publicités que votre facteur met dans votre boîte aux lettres.

Plus de 50 tonnes de cet P.N.A revient actuellement et est mis à la benne. Celle-ci pourra être une grande source de revenus de déchets si le tri est bien fait.

J'ai rencontré à la D.O.T.C. rue GOUNOT des responsables du grand public car il faut savoir que malgré la séparation des corps de métiers ceux-ci partagent encore et pour longtemps les mêmes locaux.

Le DEVELOPPEMENT DURABLE
La GESTION des DECHETS dans les Centres de Tri de la POSTE

Il a été décidé que la responsabilité de la gestion des déchets incomberait à l'entité ayant la plus grande surface.
Très souvent cette responsabilité incombera aux centres de tri car ils ont les plus grandes surfaces.

Concernant les autres contacts ils seront principalement sur Marseille pôle géographique qui regroupe la maintenance et la gestion immobilière.
Le service formation qui me donnera des méthodes, documents et conseils pour communiquer avec les postiers.
Le service achats avec qui j'ai eu de fructueuses relations intellectuelles pour moi.

La rencontre avec cette grande diversité professionnelle de population m'a permis de faire de mon passage à la poste un grand pas dans ma connaissance de cette grande administration.
Même mes relations avec mon facteur ont été améliorées, car il a remarqué que je recevais du courrier spécial de la poste à mon adresse, et je lui ai expliqué partiellement mon action à la poste.

Partie1 Chapitre II

CONTEXTE & POLITIQUE

Philosophie du D.D.

Le développement durable devrait se placer au cœur de l'action de l'individu et de la société car ce que l'humain fait aujourd'hui au détriment d'univers, oui, je dis bien au niveau de l'univers il devra un jour en subir les conséquences. Non content de polluer notre planète l'être humain a commencé à polluer d'autres planètes telles que Mars en y envoyant des objets avec des bactéries terriennes sans savoir comment elles évolueront, Peut-être ces bactéries évolueront-elles dans un sens négatif à notre civilisation et même deviendront-elles les destructrices de notre bonne terre qui nous a nourris, protégés et fait prospérer pendant des millénaires.

En nous appuyant sur notre expérience et notre raison, hâtons nous de faire avancer notre raison (car l'homme est sensé être raisonnable) dans une démarche pour améliorer notre univers en allant vers une consommation raisonnée et équitable. Voilà l'un des grands mots de notre défi: équitable mais qu'est ce qu'est l'équitable?

Le juste et l'équitable sont identiques quoique les deux soient souhaitables.

L'équitable est cependant préférable. (ARISTOTE)

Actuellement notre consommation est plutôt assassine que profitable pour l'avenir de notre descendance nous sommes plutôt "Du dire au faire ou au faire faire."

Que doit-on penser de cette maxime que notre société au bout de plus de 2200 ans n'a peut-être toujours pas comprise? Est ce de l'utopie (l'utopie est la vérité de demain.) de relier le juste, l'équitable, la morale et l'équité et le développement durable ou les 5 sont identiques mais avec des mots et des compréhensions différents.

En ces moments de changement politique en France où un ancien président quitte ses fonctions et un nouveau prend les siennes il semblerait que ceux-ci se tournent vers une autre route plus spirituelle, plus responsable sur l'environnement vers une quête de D.D.

Ces hommes qui se tournent vers le D.D. vont-ils diriger la France dans la voie du Développement Durable ?

Vont-ils peser de tout leur poids d'homme public et politique pour pouvoir faire avancer cette idée, ou vont-ils faire comme beaucoup de personnalités philosopher dessus, se gargariser, se montrer de réceptions en colloques passant de réunions publiques en conférences internationales, comme un effet de mode.

L'avenir nous dira si ces hommes feront avancer la cause du Développement Durable.

Je pense que seul un réseau diversifié de partenaires et des volontés individuelles, peuvent apporter des solutions aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens soucieux de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, la prévention de la production de déchets, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la pollution des sols ou contre les nuisances sonores et des équités entre les hommes et leur environnement.

Antoine LEPLUS

Les étapes générales

Au-delà des débats sur la définition et le contenu du D.D, force est de constater que celui-ci n'est plus aujourd'hui un concept abstrait. Même si pour le grand public et pour les non-initiés il est encore un terme «fourre-tout» et qui reste en fait vide de sens, il se traduit par des démarches de plus en plus formalisées et sa mise en œuvre par des actions concrètes est déjà une réalité. Il faut reconnaître que ses applications ne sont pas uniformes, mais cette diversité des solutions est délibérée: elle est intrinsèque aux problèmes auxquels s'attaque le D.D., par nature complexes et variés.



De fait, que ce soit pour les collectivités comme la poste, qui œuvrent au développement économique et social de notre territoire tout en préservant l'environnement, ou pour les entreprises privées, qui par choix ou par obligation entreprennent des actions de réduction des impacts négatifs de leurs activités de production, le D.D. se traduit par un ensemble d'actions concrètes qui remettent en cause dans certains cas ou qui les corrigent dans d'autres, un mode de fonctionnement de plus en plus décrié compte tenu des dangers, bien réels, vers lesquels notre propre développement mène notre espèce et avec elle l'ensemble de notre planète.

Il est de moins en moins aisé aujourd'hui dans les pays du Nord de mener une activité économique sans prendre en compte ses impacts environnementaux et sociaux. Cette prise en compte n'est pas entièrement nouvelle mais incontestablement le degré d'exigence ne cesse d'augmenter, à tel point que les lois et normes environnementales par exemple évoluent d'année en année.,

Par son ampleur, l'intégration de la gestion des déchets à l'activité quotidienne de la Poste de la Côte d'Azur ne peut qu'être progressive. Mais alors, par où entamer cette démarche ?

1.1. Diagnostic social et environnemental de l'entreprise.

Le diagnostic, l'audit plus la création ou modification de documents est la première étape de ma démarche. Il est essentiel pour que le projet de la poste en matière de gestion des déchets soit cohérent avec sa réalité quotidienne, pour qu'il soit réalisable, mais aussi pour qu'il soit suffisamment ambitieux pour être crédible.

Il a constitué à faire l'état de tous les aspects de la poste qui sont sensibles aux problèmes environnementaux et sociaux.

1.2. Identification des points à traiter.

Ces actions peu coûteuses et dynamisantes sont les actions de repérage, pré traitement, massifications, transferts des déchets. De telles actions devront être réductrices de pénibilité tout d'abord et économiques ensuite, elles permettent de motiver les équipes grâce à des actions peu coûteuses et à effet rapidement visible, et ensuite elles dégagent de quoi financer le passage progressif à des projets de développement durable plus lourds. Et souvent, ces actions permettront aussi de commencer à communiquer la démarche auprès des employés & clients de la poste, transformant une réduction des coûts en avantage concurrentiel voir en gains financiers.

Il convient donc assez rapidement de piloter la démarche de progrès et de choisir des priorités d'action tout en s'attachant à développer la connaissance et la compréhension de dimensions plus complexes, qui ne peuvent être traitées au départ (les impacts indirects via les achats ou les sous-traitants par exemple).

Le DEVELOPPEMENT DURABLE
La GESTION des DECHETS dans les Centres de Tri de la POSTE

Dans le cadre de la stratégie de D.D. définie par le président de la Poste le 22mars 2004. La direction du D.D. du courrier a défini la politique des déchets au sein du courrier.

Les objectifs généraux de cette politique sont les suivants :

- réduire à la source les quantités de déchets produites
- mettre les pratiques en conformité par rapport à la réglementation,
- rationaliser les coûts liés à la gestion des déchets,
- développer le tri sélectif, de manière à mieux recycler et à valoriser les déchets triés.**

Ces objectifs sont retenus pour les sites dont le Courrier :

- Pour les grands sites (Surface Utile Locative > 1500 M² = environ 30 sites), 100% devront avoir mis en place la collecte sélective des déchets en avril 2008,
- Pour les autres sites (environ 160 sites), 100% devront avoir mis en place la collecte sélective fin 2008.

Partie 1 chapitre III

DOCUMENTATIONS & DOCUMENTS

Pour savoir comment s'améliorer, c'est-à-dire dans quelle direction aller, l'organisation doit d'abord savoir où elle se trouve et définir le présent comme 'point zéro' de sa démarche. Ce travail est une analyse de son fonctionnement et de ses pratiques que nous désignons par le terme d'"audit".

Une manière simple et efficace de préparer le lancement de la démarche est la Recherche et la mise en place de documents de travail spécifiques à la Poste.

J'ai commencé par regrouper les documents de gestions et d'informations d'analyser ceux-ci avant de faire mes premiers audits. Je me suis vite aperçu que ceux-ci étaient établis avec de bonnes bases mais incomplets et peu compréhensibles et parfois mal compris par les centres de traitement opérationnel du courrier.

Depuis 2005 la poste a communiqué abondamment en interne en publiant nombre de documents sur papier, support informatique, ou sur le site Intranet de la poste, site auquel je n'avais pas accès de chez moi.

Des documents tels que:

Des guides du D.D. pour les différents intervenants ou pour les différents niveaux de hiérarchie.

Des guides sur la construction durable.

Des guides sur les achats responsables.

Un guide sur « produit/eco-conception.

Des procédures de traitement.

Des notes de la Direction générale de Paris.

Des notes de la D.O.T.C de Nice.

Des notes internes des C.T.C.

Des affiches et autocollants.

Des dizaines d'annexes.

Des notes des différents services extérieurs à la D.O.T.C venant de la maintenance immobilière du service achats....

Des engagements à profusion auprès des clients, partenaires et

collaborateurs.

Tous ces documents ont un rapport avec le D.D. et plus précisément pour certains sur la gestion et la politique des déchets de l'entreprise.

Malheureusement trop de documents et de publications avaient rebuté nombres d'acteurs importants dans le système de la gestion du D.D.

Dans certains cas j'ai été amené à redonner avec parcimonie certains documents à des directeurs de centres en leur expliquant le bien fondé de mon choix.

La lecture et la compréhension de ces documents m'a pris énormément de temps et je n'avais malheureusement pas souvent des personnes pouvant m'expliquer le pourquoi et le comment de ces documents.

Certains documents n'étaient pas à même de répondre à ma mission car ces documents étaient trop flous. C'est pourquoi je n'ai pas utilisé le tableau (Tableau d'estimation des déchets) préconisé par la direction de Paris, mais j'ai retravaillé sur l'annexe 9 que j'ai mis au niveau de la typologie des déchets de la D.O.T.C. de la cote d'azur.

Le tableau préconisé par la Direction du D.D. de Paris avait la particularité d'être restreint dans la typologie des déchets à répertorier car ma connaissance antérieure de cette gestion m'avait appris à découvrir beaucoup plus de catégories de déchets que répertoriées dans ce tableau.

L'autre défaut majeur de ce tableau était de n'avoir que des unités de mesure en Poids alors que je savais pertinemment que les négociations sur la reprise de certains déchets comme les huiles, palettes, néons, cartouches d'encre se feront en unité ou en litre.

Il est à noter que lorsque je communiquerai à M. Didier NADAU le relevé des mes audits je lui fournirai mon Annexe 9 dans mes valeurs ainsi qu'en poids.

Ce qui pour les palettes et autres produits seraient complètement en déphasage par rapport à la réalité du marché de reprise.

Pour exemple le poids d'une palette de dimension européenne varie de 10 à 25 kilogrammes.

Je me suis procuré l'annuaire sous format informatique de la D.O.T.C. Côte d'azur que j'ai découvert partiellement erroné malgré sa très récente mise à jour.

Sur mes 10 premiers contacts, 2 n'étaient déjà plus responsables de centres prévus d'être audités.

Cet annuaire répertorie uniquement le personnel travaillant sur notre D.O.T.C. et celui-ci ne comportait aucune adresse, nom de personnes ou services connexe à notre D.O.T.C. sur les autres départements.

L'une de mes tâches a été de compléter cet annuaire avec tous les contacts qui pourraient m'apporter aide et soutien dans mes démarches de mon travail.

Les listes des locaux (base M.C.I. V.3 & codes ORION-REGATE). Auprès du service immobilier de la poste de Marseille qui gère les locaux de notre DOTC. Je me suis procuré les différentes listes concernant tous les locaux qui m'incomberaient pour mon étude.

Ces listes m'indiquaient les adresses, les surfaces totales ainsi que la répartition par entité Postale (Centres de tri grand public, postal..).

Il était aussi indiqué l'état du régime juridique, c'est-à-dire si la poste était bailleur, propriétaire ou locataire.

J'ai fait une fusion des ces différentes listes pour n'en avoir qu'une seule.

Sur les mois de juillet je me suis polarisé sur la mise à jour de cette liste car suite à des rencontres et premiers audits j'ai découvert que certains sites allaient être supprimés, regroupés ou développés.

Une fois cette liste mise à jour les choix des centres à auditer a été finalisée.

Une grille de bilan annuel sera créée pour la gestion avec les prestataires.

Cette grille de bilan me servira à finaliser et à faire mon scoring financier sur les prestataires retenus.

Partie 1 chapitre IV

LES AUDITS

Traitement du relationnel.

L'évaluation peut permettre d'obtenir des bases positives pour mettre en valeur le besoin et exprimer à bon escient la nécessité de traiter la gestion des déchets de façons industrielle économique et sociale.

Les Enjeux de la poste

Les objectifs sont que l'approche par l'organisation de son activité évolue pour que le D.D. en devienne une composante parfaitement intégrée. Il faut être conscient que le succès de la démarche repose sur une implication profonde et réelle des membres de l'organisation et à commencer par la direction qui doit jouer un rôle majeur dans le processus.

La caractéristique du D.D. à la Poste est de prendre en compte la complexité des situations et de rechercher l'amélioration de façon transversale dans les domaines environnementaux, **social** et avec une finalité économique.

Cette démarche à la poste doit être pluridisciplinaire, faire des actions et les faire appliquer ou reproduire dans une structure telle que la Poste n'est pas simple.

Une démarche comme celle-ci doit être pluridisciplinaire et intégrer des aspects : technique, organisationnel, légal, culturel, social, commercial, etc.....

Etre à l'écoute des attentes et motivation de chacun.

Lors de mes audits j'ai fait la découverte d'initiatives personnelles et professionnelles très nombreuses mais locales et non communiquées comme si faire du D.D. était mauvais ou mal perçu. Ainsi beaucoup de personnes faisaient déjà pour eux du tri sélectif, du compostage, certains utilisaient déjà des noix de lavage pour la lessive....

L'organisationnel.

La bonne personne à la bonne place

Concernant les sites lors de la multiplicité des différentes entités de la poste un responsable M.C.I. a été signifié. Celui-ci est désigné par l'entité qui a la plus grande surface du site.

Mon correspondant pour chaque centre sera son responsable.

La méthodologie.

"Réduire le volume global des déchets et les trier de manière adéquate afin de favoriser leur revalorisation contribue à réduire les impacts négatifs sur l'environnement tout en réduisant les coûts de traitement."

Les 3 règles d'or de la Gestion des déchets :

Réduction à la source: Utilisation optimale des matières premières, diminution des emballages, des énergies des consommations etc....

Priorité aux matières recyclables et à la valorisation:

Tri des déchets, achat et utilisation de produits recyclables, bio dégradables (papier, alu, verres, cartons...).

Stockage et élimination appropriés: Prudence avec les déchets spéciaux solides (batteries, piles etc....) et liquides (huiles, acide, détergents, solvants,...), élimination conforme à la législation en vigueur, traitement par des filières agréées, etc.

La production de déchets des activités humaines n'a cessé d'augmenter avec le développement économique. Or l'élimination des déchets à un impact négatif sur l'environnement et leur traitement représente un coût de plus en plus important pour les entreprises et les collectivités.

Il est donc nécessaire de développer une bonne gestion des

déchets, et en premier lieu en réduisant leur production.

Prendre les bons contacts, rechercher des informations et documents existants, créer et modifier des documents. Vous avez dans les annexes jointes les documents préconisé par la Direction Parisienne (Tableau d'estimation des déchets) pour l'audit ainsi que l'annexe 9 modifié par mes soins.

Trouver les bons moments et convaincre les responsables de sites.

S'avoir adapter son discours à l'interlocuteur et au site.

Après une étude finale et approbation avec M. Didier NADAU des documents existants, j'ai commencé à prendre contact avec les directeurs des centres de tri de la poste.

Malgré les besoins et la demande de ma direction je remarque une certaine réticence, un manque de volonté de certains responsables de centres à me recevoir pour faire l'audit de leur centre. Pour ne pas froisser les gens je commence par leur téléphoner en me présentant et en expliquant mes besoins ainsi que l'objectif de cette démarche.

J'ai du adapter mes approches en fonction de la taille du centre, de la volonté et de l'état d'esprit des responsables.

Certains centres et personnes étaient très réceptives et demandeurs alors que d'autres étaient complètement contre et imperméables.

Le centre qui été le plus demandeur est celui de Toulon la valette dans lequel j'ai pu constater une ouverture d'esprit sur le D.D. ainsi qu'une anticipation à beaucoup de mes demandes.

Lors d'une de mes visites sur le centre de Toulon la Valette la discussion a porté sur la gestion des cartouches d'encres usagées.

Lors de ma visite suivante j'ai eu l'agréable surprise qu'ils avaient mis en place une collecte sur le département du 83 avec la

nomination d'une personne volontaire pour s'en charger.

Voici la méthodologie qui a été décidée pour les audits.

Après un premier contact téléphonique et une brève explication. Je leur faisais parvenir par un courriel une brève présentation de ma mission ainsi que l'annexe 9 modifié. Document que j'ai référencé pour faire l'état des centres de tri.

Une fois que ces documents sont entre leurs mains je les contacte de nouveau pour appréhender leurs sentiments et écouter leurs attentes. Lorsque les responsables sont convaincus de la nécessité du positif de faire un recensement de leurs déchets Rendez vous est pris.

Lors de ma prise de rendez vous je laissais complètement le libre choix de l'heure et de la date du rendez vous, car je ne devais surtout pas les déranger dans leur fonction première qui était le tri du courrier et le lancement de la distribution de celui ci.

C'est là que j'ai pu comprendre que l'organisation de chaque centre était différente et laissée au libre arbitre des responsables de tri car j'ai eu des rendez vous de 5H du matin à 18h le soir.

Lors de notre première rencontre, d'une discussion globale et générale nous nous polarisons doucement sur leur gestion des déchets, et il finissait par admettre à peu d'exception près un manque d'action et de volonté de leur part.

J'avais prévu et préparé une liste de questions verbales pour amener une certaine confiance entre mes interlocuteurs et moi.

Une fois convaincu de la nécessité de ma mission nous sommes allés dans le centre de tri visiter les locaux de la cave au grenier et parfois même sur les toits des centres.

(Sur l'un des centres j'ai pu observer des sacs d'ordures).

Nous avons fait un premier tour des locaux d'une manière décontractée et informelle.

Ce premier tour m'a permis de comprendre la spécificité des locaux.

Il faut savoir que la poste de la cote d'azur a des locaux neufs et ultramodernes comme des locaux datant du 19e siècle.

Des locaux allant de 12m² à près de 10 000M²

Une fois la typologie des locaux intégrée et la confiance entre le responsable et moi établie nous travaillons sur mon annexe 9 modifié que je leur avais précédemment envoyé par courriel et nous refaisons le tour des locaux en:

Prenant des notes et en posant des questions à certains responsables présents sur le site.

Lors de ce second passage j'ai pu découvrir de nouveaux locaux, nouveaux emplacements de déchets, nouvelles typologies de déchets

Même après 4 visites dans certains centres il m'est arrivé de découvrir des lieux de stockage de déchets.

Une fois l'audit fini nous retournions finaliser le remplissage de l'annexe 9 dans le bureau de mon interlocuteur.

Une fois celui-ci rempli nous faisons un bref aparté sur leur fonction et l'esprit dans laquelle il voyait le D.D. puis nous revenions sur notre annexe 9.

Une fois celle-ci vérifiée et parfois améliorée je demandé à mon interlocuteur de me renvoyer l'annexe 9 chez moi et par Email à partir de son ordinateur.

Il est important de noter qu'à la finalité uniquement un centre de tri ne m'a pas renvoyé l'annexe 9 rempli après mon passage.

La méthode que j'ai employée pour favoriser les échanges entre les responsables des centres de tri et moi a été d'être à l'écoute de leurs besoins et revendications au niveau de la gestion des déchets et d'abonder dans leurs sens.

Une fois l'inventaire des pratiques et impacts établi, certaines pratiques qui génèrent des impacts négatifs sur l'environnement et/ou sur la société peuvent être identifiées. Par exemple, l'excédent de P.N.A, sur emballage peut être optimisé lorsqu'il manque d'efficacité (ce qui va en général de paire avec des coûts inutiles). Il faut également étudier la faisabilité pour chacune des opportunités identifiées, à partir de pratiques défectueuses ou pour des pratiques non encore mises en place dans l'entreprise. Si la mesure génère un coût net trop élevé pour l'entreprise, elle ne sera pas adoptée; de même, si elle se heurte à une difficulté technique ou pratique trop lourde, elle ne sera pas viable.

Après deux phases de réflexion vient le temps de l'action. C'est dans cette troisième phase que l'engagement de l'organisation dans une démarche de D.D. devient concret. La mise en œuvre des mesures choisies doit non seulement permettre de faire évoluer les pratiques de l'entreprise, mais aussi rendre pérennes les nouvelles pratiques plus 'durables'.

Les mesures à mettre en œuvre sont par nature extrêmement classiques.

Si elle ne permet pas automatiquement l'amélioration des pratiques ou la réduction des impacts, la mise en place et le suivi d'indicateurs pertinents associés à la définition d'objectifs d'amélioration sont généralement nécessaires car ils permettent d'évaluer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre de la démarche tout en fixant un but ambitieux et réaliste à chacune de ses composantes. De plus, un panel pertinent d'indicateurs est le seul référent robuste pour un reporting lisible et crédible, que ce soit en interne ou vis-à-vis des parties prenantes de l'organisation. La mise en place et le suivi des indicateurs associés à la définition des objectifs d'amélioration doivent donc être considérés comme un cadre indissociable du développement de la démarche de D.D.

La sensibilisation d'un public au D.D. est une des mesures les plus simples qui puissent être menées. Elle permet la prise de conscience par les membres de l'organisation de l'intérêt d'une démarche en ce sens et est donc souvent une condition nécessaire à son succès.

Lorsque cela peut être utile à l'amélioration des pratiques, il est possible de rechercher le développement de partenariats avec des acteurs engagés tels des associations ou syndicats qui sont fortement impliqués dans les centres de tri de la Poste. Cette création de synergies, si elle est en général exigeante pour les deux parties, se traduit le plus souvent par une dynamique de progrès et une relation gagnant-gagnant grâce à un enrichissement mutuel des points de vue et pratiques. Le résultat en termes d'image est souvent loin d'être négligeable pour l'organisation, qui associe.

Partie 2

STRATEGIE DE DEPLOIEMENT & ACHATS

L'un des points fort et important a été de tenter de m'imprégner de la méthodologie des achats et des méthodes de la poste pour pouvoir ouvrir une nouvelle méthode de négociation.

J'ai pu très vite démontrer à M. Didier NADAU et le convaincre que l'objectif à atteindre n'était pas de réduire les coûts engendrés par les déchets et sa gestion mais de **gagner** de l'argent et d'en faire un poste budgétaire positif.

Le budget estimatif des coûts de gestion des déchets pour notre D.OT.C. pour 2006 a été estimé à **200 000 €**

L'objectif était double: d'abord sortir du marché de l'appel d'offre public que la poste devait absolument et légalement suivre suivant la directive européenne sur les niveau de prix de contrat respecter.

Pouvoir après la publication aux différents prestataires influencer sur le choix des sous-traitants retenus et négocier avec eux et de vive voix des plans d'amélioration qualité et surtout faire diminuer le prix des prestations et augmenter le prix de valorisation des déchets.

Je propose de coordonner des groupes de travail individuellement sur des durées variables et adaptées, ainsi que de coordonner le travail des groupes les uns par rapport aux autres, de manière à assurer l'efficacité du travail fourni par les groupes et la cohésion de l'inventaire. Je propose un travail d'audit fondé sur la référence de l'annexe 9 modifié afin d'inventorier l'ensemble des pratiques et typologie des déchets de l'organisation ou seulement une partie de celles-ci. Je propose l'animation d'une réunion de travail pendant laquelle nous assumons d'une part le rôle de modérateur et apportons d'autre part des éléments à la réflexion, ce qui permet de rendre la réunion aussi productive que possible. Cette réunion se produira en septembre 2007 sur le site de Toulon la Valette (83)

Stratégie de déploiement

➤ 1ere action

Mettre en place ou conforter sur l'ensemble des sites S.U.L. > 1500 m², une politique de collecte sélective des déchets d'ici avril 2008.

➤ 2ème action :

Faire le bilan au 31 décembre 2007 de la situation exacte sur tous les autres sites Courrier.

➤ 3ème action :

Mettre en place sur l'ensemble des sites de la D.O.T.C une politique de collecte sélective des déchets d'ici fin 2008.

Calendrier retenu

⌚ De mai à septembre :

Recensement des sites et inventaire exact de la quantité et typologie des déchets ainsi que des pratiques pour les sites > 1500 m²

⌚ A Partir de septembre :

Déploiement de la démarche de recherche de prestataire, rédaction du cahier des charges, rencontre avec les prestataires potentiels dans une démarche de marketing achats

⌚ A partir d'octobre :

Appel d'offre publique de la collecte sélective (consultation et mise en place du tri sélectif sur les sites dont la surface utile locative est > 1500 m²)

⌚ Décembre 2007 :

Mise en concurrence des différents prestataires retenus, après négociations individuelles.

⌚ Janvier 2008 :

Signature du contrat et du plan d'amélioration.

⌚ Avril 2008 :

Démarrage de la massification sur les sites de TOULON & NICE

ainsi que de la collecte sur ces 2 sites.

Stratégie d'Achat

Suivant les sites et le type de déchets, chaque stratégie achat est différente.

Par exemple, Les D.E.E.E. (déchets électroniques et électriques) ont fait l'objet d'un contrat cadre national avec la société VALDELEC ayant pour objet le recyclage des D3E. (le recyclage des néons est également intégré au contrat) pour l'ensemble des centres courrier.

Aussi des pistes de réflexions sont envisagées pour des contrats nationaux concernant :

Le recyclage des machines de tri (Objectif courant 2008)

Pour certains types de déchets comme le papier/ cartons / D.I.B. / palettes / cartouches d'encre et autres, la D.H.A.- C. ne préconise pas de contrat(s) national (aux) compte tenu :

De la dispersion géographique des sites

De l'hétérogénéité des sites et des quantités générées par sites

Du manque de visibilité quant aux quantités locales de déchets générés.

Du risque d'écarter certaines entreprises locales qui ont des offres de service de qualité.

Cependant une globalisation de consultations en gestion des déchets peut être pertinente selon 2 axes :

Géographique : le regroupement géographique peut être étudié par zones géographiques. Il est possible et pertinent de mutualiser plusieurs sites s'ils sont proches afin que le prestataire puisse optimiser le transport et la prestation de collecte et donc minimiser ses coûts

Par type de déchets.

Les consultations de gestion de déchets seront collégialement menées par le Service Achat local et les experts de la Direction de la Maintenance Immobilière. Sous la conduite de la direction des

risques et de la qualité.

Partie 3 chapitre I

LE CAHIERS DES CHARGES

Un comité de travail sous la direction de M. Didier NADAU est constitué pour la rédaction du cahier des charges

Il comprend une personne de l'immobilier M. Patrick VIEVILLE

Une personne du service Achats Mme Sylvianne ROY et moi-même.

Un rétro planning est fixé pour pouvoir coordonner des réunions de travail entre les différentes personnes.

Ces réunions auront comme objectifs de mesurer et évaluer l'état d'avancement du cahier des charges, faire le point sur les besoins à exprimer dans ce cahier des charges de commencer à rédiger les bases du cahier des charges d'élaborer les objectifs de qualité désirée, de créer les annexes, répertorier et mettre en forme les obligations légales à imposer et imposables auprès du prestataire choisi et de mettre en place des plan d'amélioration minimum que le prestataire retenu devra mettre en place.

Après maints travaux et retouches nous arrivons à faire le cahier des charges suivant, qui sera présenté à M. Didier NADAU et aux responsables concernés par cet objectif.

CAHIER DES CHARGES.

1 - DESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 – OBJET

Le présent cahier des charges techniques (C.C.T.) a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Poste confie les prestations d'élimination et de valorisation des déchets non dangereux et dangereux de tout ou partie de ses établissements.

1.2 – PERIMETRE CONCERNE.

Les établissements de La Poste concernés par ces prestations sont listés en annexe du présent cahier des charges techniques.

La nature, la quantité et le mode de gestion (tri) des déchets par établissement sont listés en annexe du présent cahier des charges techniques.

2 – CONTENU DE LA PRESTATION

2.1 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations demandées sont :

La mise à disposition de contenants de stockage et/ou de matériels de pré traitement dans les établissements de La Poste.

La collecte des déchets

Le traitement des déchets pour lequel le prestataire peut présenter plusieurs offres techniques et financières.

Le rachat par le prestataire des déchets ayant une valeur marchande

La mise à disposition des données statistiques (reporting)

Confidentialité pour le traitement du pilon.

Cahier des charges suite.

2.1.1 - MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS DE STOCKAGE
et/ou de matériels de pré traitements.

La Poste mettra à la disposition du cocontractant les emplacements nécessaires à la collecte.

Le prestataire mettra à la disposition de La Poste des contenants de stockage et le cas échéant des matériels de pré traitement au sein des sites mentionnés en annexe du présent cahier des charges.

Ces contenants permettront à La Poste d'entreposer ses déchets de manière indépendante selon leur nature et de les conserver avant qu'ils ne soient évacués.

Le prestataire proposera à La Poste le (les) contenant(s) de stockage qu'il estime être approprié(s) :

A la nature des déchets,

A la quantité de déchets produits,

A l'organisation de gestion des déchets choisie par l'établissement,

A la configuration de l'établissement dans lequel le contenant devra être installé,

A la fréquence d'enlèvement des déchets,

A tout autre besoin de La Poste que le prestataire aura pu identifier.

Le prestataire formera le personnel nécessaire à l'utilisation de son matériel.

Le prestataire doit entretenir et maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement. En cas de panne prolongée (plus de 48h à compter de l'heure d'appel de La Poste, le prestataire devra remplacer le matériel.

Le prestataire sera en charge d'effectuer les contrôles réglementaires.

Les contenants doivent être conformes à la législation et aux

normes en vigueur.

Cahier des charges suite.

En cas de changement de la réglementation en vigueur et/ou des normes relatives aux contenants, le prestataire s'engage à effectuer tous remplacements ou échanges avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

La Poste se réserve le droit de refuser les contenants de stockage proposés, si ceux ci ne répondent pas aux besoins mentionnés.

En cas de surproduction ou de sous production de la part d'un des établissements, le prestataire adaptera la capacité des contenants.

2.1.2 – COLLECTE DES DECHETS

Les prestations de collecte sont effectuées par rotation de contenants : le Prestataire remplace immédiatement tout contenant enlevé.

Lors de l'enlèvement, le prestataire assure le remplacement des contenants mis à la disposition de La Poste.

Le prestataire proposera à La Poste la fréquence d'enlèvement des déchets qu'il estime être approprié à la nature et à la quantité de déchets produits sur sites. Celle-ci doit être optimisée en fonction de la taille du contenant.

Un bon d'enlèvement pour les déchets non dangereux et/ou un B.S.D.I. (Bordereau de Suivi des Déchets Industriels) pour les déchets dangereux devra être signé par le prestataire (ou son représentant) et par La Poste au moment de l'enlèvement des déchets. Le bon devra mentionner notamment :

La date d'intervention

Le type de Matériel collecté

La nature des déchets enlevés.

Cahier des charges suite.

Ce bon d'enlèvement devra être signé par le Prestataire (ou son représentant) et par La Poste au moment de la collecte des déchets.

La Poste devra veiller à libérer l'accès au matériel avant l'arrivée du camion de collecte afin que l'échange se déroule rapidement et dans le respect des règles de sécurité.

Le Prestataire est chargé de transporter les déchets dans un centre de traitement pourvu des autorisations publiques valables et conformes à la réglementation en vigueur.

Le transport devra être effectué dans les conditions respectant les textes en vigueur concernant le transport de déchets en fonction de leur nature. Dans le cas d'un transport par route, le Prestataire devra notamment détenir, à bord du véhicule, une copie du récépissé de déclaration auprès de la préfecture de l'activité de transport par route de déchets.

Cahier des charges suite.

2.1.3 - LE TRAITEMENT, VALORISATION et rachat des déchets

Le traitement et la valorisation s'effectueront conformément aux normes en vigueur, et de ses éventuelles évolutions durant l'intégralité du contrat et devront s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Lors du dépôt des déchets au centre de traitement, le prestataire devra se faire remettre un bon de dépôt en bonne et due forme. Ce bon, signé et estampé par le centre de traitement, devra au moins mentionner la date du dépôt, la nature et le poids des déchets déposés

Outre le minimum requis par la réglementation en vigueur concernant le traitement des déchets, le prestataire identifiera et proposera à La Poste une valorisation optimale des déchets permettant leur rachat. Le prestataire chiffrera le montant financier qu'il reversera à La Poste. Le prestataire s'engage à assurer la valorisation des déchets.

2.1.4 DONNEES STATISTIQUES

Le prestataire adresse, par écrit, mensuellement les bilans globaux et détaillés de l'ensemble des établissements sur les tableaux (cf. annexe du cahier des charges) au service achat gestionnaire territorial du contrat ainsi qu'à l'A.T.M.I.

Cahier des charges suite.

3. PLAN DE PREVENTION ET DE SECURITE

Conformément au décret 92-158 du 20/02/1992, un plan de prévention et de sécurité est établi par le prestataire et le chef d'établissement, ou son représentant avant le début d'exécution des prestations pour les sites bénéficiant de plus 400 heures annuelles de prestations hors travaux dangereux et/ou effectuant des travaux dangereux. Le plan de prévention devra être renouvelé chaque année, à la date d'échéance du contrat par le prestataire et le chef d'établissement ou son représentant. Ce plan de prévention pourra être rédigé sur le format proposé en annexe n°4 du cahier des charges.

Direction de LA MAINTENANCE IMMOBILIERE

PLAN DE PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE

Etabli en application des articles R.237-1 à R 237-28 du code du travail (décret n° 92-158 du 20 février 1992)

ENTREPRISE UTILISATRICE	
RAISON SOCIALE : LA POSTE	Téléphone :
Adresse :	Fax :
	Représentée par :

Le DEVELOPPEMENT DURABLE
La GESTION des DECHETS dans les Centres de Tri de la POSTE

Cahier des charges suite.

ENTREPRISE EXTERIEURE	
RAISON SOCIALE :	Téléphone:
Nom :	Fax:
Adresse :	Nom et qualification du responsable sur le site :
Représentée par :	Effectif sur le site : _____ Soit un total de _____ heures de travail
	Nom et coordonnées des sous-traitants intervenant sur le site :
	Désignation des opérations sous-traitées :

DESIGNATION DE L'OPERATION A EFFECTUER
COMMANDE N° : _____ DU : _____
NATURE DES TRAVAUX :
LIEU D'INTERVENTION :
Date prévue de début des travaux :
Date prévue de fin de travaux :

Cahier des charges suite.

INSPECTION PREALABLE COMMUNE DES LIEUX DE TRAVAIL ET DE LEURS INSTALLATIONS	
Délimitation du secteur d'intervention pour l'entreprise extérieure	
Matérialisation des zones dangereuses	
Indication des voies de circulation autorisées au personnel de l'entreprise extérieure et aux engins	
Désignation des locaux et installations mis a disposition de l'entreprise extérieure	
Mode de répartition des charges d'entretien des locaux et installations mis à disposition de l'entreprise extérieure	

INSPECTION PREALABLE COMMUNE DU MATERIEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE	
DESIGNATION	OBSERVATIONS

RISQUES D'INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION			
PHASE	MODES OPERATOIRES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION

Le DEVELOPPEMENT DURABLE
La GESTION des DECHETS dans les Centres de Tri de la POSTE

Cahier des charges suite.

MATERIEL, OUTILLAGE, APPAREILS ET INSTALLATIONS MIS EN OEUVRE PAR L'ENTREPRISE EXTERIEURE			
DESIGNATION	CONTROLE PERIODIQUE REGLEMENTAIRE		CONDITIONS D'ENTRETIEN DURANT L'OPERATION
	Périodicité	Nom et adresse de l'organisme ou de la personne agréée chargée du contrôle	

LISTE DES POSTES RELEVANT D'UNE SURVEILLANCE MEDICALE PARTICULIERE

CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER SUR LE SITE DE L'OPERATION
MODALITES D'INFORMATION DES SALARIES

ORGANISATION DES SECOURS
Prévenir le chef d'établissement : poste N° _____
Pour l'entreprise extérieure, prévenir Monsieur : Téléphone :
Autres consignes :

Cahier des charges suite.

ORGANISATION DU COMMANDEMENT POUR L'ENTREPRISE EXTERIEURE
--

Le présent plan de prévention est valable pour la collecte, le traitement et le recyclage des déchets sur le centre de qui débiteront au plus tôt à la date de la signature, soit :

Fait à :

Le :

Pour La Poste.
extérieure.

Pour l'entreprise

Partie 3 chapitre II

LA VALORISATION.

Faire des déchets une matière première

Les déchets.

Des chiffres de 2004

Chaque Français produit et jette un peu moins d'un kilo de déchets par jour.

22 millions de tonnes de déchets ménagers sont « gérés » chaque année par les collectivités locales, avec un coût économique et environnemental qui n'a cessé de progresser, en particulier pour le citoyen.

20% font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation matière.

80% soit 290kg sont enfouis ou incinérés.

L'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre moins de 200kg par habitant et par an enfouis ou incinérés d'ici 2010 (source A.D.E.M.E.) le reste doit être revalorisé.

En 2002, en France, le traitement des déchets par catégorie se faisait selon les proportions suivantes:



Stockage : 39%

Incinération : 41%

Tri pour recyclage : 12%

Traitement biologique : 6%

Autres (gestion domestique, etc.) : 2%

Prévenir la production de déchets, limiter leurs impacts sur l'environnement et la santé et préserver les ressources naturelles. Tels sont les grands objectifs de la politique nationale des déchets.

L'A.D.E.M.E. participe à la mise en œuvre de cette politique au plan local en: soutenant les collectivités dans la mise en œuvre de leurs actions de prévention et d'information de leurs administrés (qui sont également des producteurs de déchets), aidant les administrations telles que la Poste à être vertueuses dans leurs pratiques quotidiennes, participant au développement des filières du recyclage, de la collecte sélective, des déchèteries, du tri et des activités d'insertion (notamment dans le réemploi) ; engageant des travaux de recherche pour rendre les centres de traitement plus sûrs et soutenant le développement de la connaissance en matière d'impacts des déchets, participant, par de multiples biais, à la sensibilisation, l'information et la formation de tous les acteurs concernés.

Mes différents contacts venant du privé et nombreuses relations, discussions avec les professionnels des déchets m'ont permis de bien connaître la filière et les méthodes de traitement des déchets.

Grâce aux informations des autres D.O.T.C. et de la direction du D.D. de Paris j'ai pu obtenir les différentes manières dont les déchets étaient cotés.

Un indice se nommant Mercuriale était souvent appliqué avec des coefficients de minoration ou majoration.

Mais pour bien valoriser il fallait trier et massifier sur un minimum de sites. Les sites retenus seront décidés en fonction de certains critères tels que la superficie, la situation géographique, la typologie de leur activité ainsi que des besoins des prestataires. 3 sites furent choisis,

- Toulon la Farlede pour : cartons, papier, P.N.A, plastiques et les palettes.
- Nice aéroport pour : cartons, papier, et plastiques et les palettes
- Carros P.F.C.: P.N.A. et les palettes.

Le DEVELOPPEMENT DURABLE
La GESTION des DECHETS dans les Centres de Tri de la POSTE

Avec M. Didier NADAU et le service transport que j'ai rencontré à maintes reprises pour étudier la possibilité de rapatrier les déchets sur les sites choisis.

Ce choix fut fait après études des contrats (les entreprises qui transportent le courrier au départ des 2 centres de Nice aéroport et Toulon la Farlede sont principalement des sociétés privées sous contrat de la poste).

Nous avons pu voir la faisabilité de rapatrier tous les déchets définis sur ces 3 centres sans surcoût de prix grâce aux tractions quotidiennes.

J'ai soumis l'idée d'utiliser les Casiers Postaux (C.P.) de livraison du courrier dans les centres pour stocker provisoirement et rapatrier les déchets suivants: Carton, plastique, papier.

Pour le rapatriement de la P.N.A. Utiliser des C.M. 300.

Je me suis aperçu plus tard que la P.N.A. avait fait l'objet d'une procédure similaire à celle-ci mais qui n'était pas complètement utilisée.

A ce jour je ne sais pas comment les déchets sont rapatriés dans les centres de massifications.

Partie 3 chapitre III

LA RECHERCHE & VALIDATIONS DES PRESTATAIRES

Mettre en place d'une politique d'achats responsables



Quelques chiffres En Europe.

Les marchés publics représentent 15% du PIB.

Les marchés Privés représentent 45% du PIB.

Tous secteurs confondus, les achats des entreprises représentent 65% de leur chiffre d'affaire.

Les enjeux :

Dans le cadre d'une démarche de D.D., la fonction achats joue un rôle stratégique. En effet, le service des achats d'une entreprise ou d'une collectivité a la responsabilité des dépenses pour les matières premières, l'énergie, les transports, les frais généraux et de manière générale tout ce qui sert au fonctionnement de l'entreprise et rentre dans la composition de ses produits. Le choix des achats et la politique menée dans ce domaine déterminent donc une grande part de la stratégie globale de l'organisation en termes de réduction de ses impacts environnementaux et sociaux. Ainsi l'achat de produits respectueux de l'environnement et la sélection de fournisseurs respectant le droit du travail et les droits de l'homme sont des engagements majeurs pour une démarche de D.D.

Il est à noter en particulier que l'impact sur le développement des 'pays du Sud' de la typologie des achats des très grandes entreprises et des États les plus riches est considérable, que ce soit dans le domaine de l'environnement, des matières premières, de l'agriculture ou d'autres produits encore dépendants des politiques d'achats sur un marché international.

Les acheteurs doivent ou devront intégrer le D.D. dans leurs achats car Le respect des normes environnementales et sociales est un facteur de performance.

Ils devront gérer et anticiper de nouveaux risques liés au D.D., et élargir le concept de qualité totale.

Montrer l'exemple à toute l'organisation, aux clients et aux fournisseurs aux collaborateurs ainsi qu'à leurs hiérarchies. Tout en réduisant les coûts et optimiser les consommations de ressources.

Et respecter une éthique parfaite dans leurs approches du travail.

Il apparaît donc incontournable pour les organisations et les Managers de bâtir une politique d'achats en accord avec les principes du D.D. et d'impliquer les acheteurs dès l'amont dans cette démarche.

Qu'est-ce que le D.D. dans les achats?

De manière générale, on distingue quatre typologies d'achats lorsqu'on y intègre les composantes du développement durable

- Les achats verts ou **éco achats**, produits "verts" ou "éco conçus", qui préservent l'environnement

- Les achats solidaires correspondent à des produits fabriqués par des associations d'insertion de populations handicapées ou démunies.

- Les achats **éthiques** correspondent à des produits fabriqués en accord avec les principes défendus et promus par l'O.I.T (Organisation internationale du travail), qui visent au respect des droits de l'homme et du droit du travail

- Les achats **équitable** correspondent à des produits du commerce équitable en garantissant un revenu décent aux producteurs et à leur famille.

L'approche au niveau de la stratégie s'articule autour de trois thèmes :

1/ Les achats de **production**.

A travers le type de matières premières ou de produits intermédiaires achetés (renouvelables, recyclables), et par la manière de les acheter (réduction des transports, contrats équitables), on mesure l'engagement 'durable' de cette politique. Un travail transversal avec d'autres fonctions de l'entreprise (conception, production, logistique) est alors nécessaire pour faire un travail dès l'amont sur les besoins.

2/ Les achats de frais généraux et de services (énergie, transports, informatique...).

L'énergie, les transports et les frais généraux sont des leviers majeurs. Une action intégrant l'ensemble de l'organisation doit être initiée puis menée par le département achats dans ces domaines privilégiés selon les axes suivants:

- le type de produits ou de services achetés: énergies renouvelables, véhicules propres, papier recyclé, etc.
- la réduction des consommations au sein de l'entreprise: lutte contre le gaspillage, travail sur l'efficacité, etc.

3/ La relation avec les fournisseurs et les sous-traitants

Les acheteurs, responsables du choix et de la gestion de la relation avec les fournisseurs, jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement durable auprès de ces derniers: la sélection de fournisseurs et sous-traitants qui s'engagent dans une démarche de développement durable, l'intégration de clauses spécifiques dans les contrats d'achats et les appels d'offre et les partenariats en vue de développer l' éco conception des produits sont autant de méthodes d'incitation parmi les plus efficaces.

Mais attention si la direction de l'entreprise n'est pas solidaire des décisions des acheteurs lors de ces achats il y a risque majeur de voir une démoralisation donc désaffections des acteurs majeurs des achats. Cela implique que les dirigeants doivent plus déléguer leurs achats à des gens respectueux des engagements du D.D. envers leurs entreprises même si certains achats ne sont pas économiquement les plus rentables financièrement, le juste équilibre entre le D.D. et l'achat doit être l'un des piliers des acheteurs.

Partie 3 chapitre IV

L'APPEL D'OFFRE & LES CONSULTATIONS.

La recherche et la validation des prestataires éligibles furent relativement faciles grâce aux sites Internet de l'A.D.E.M.E. et d'autres services des différents ministères concernés (Ecologie, industrie....)

Les prestataires retenus sont tous agréés à gérer et transporter des déchets.

Ces sites officiels et bien suivis seront d'une grande utilité pour mettre en concurrence les différents partenaires que nous avons consultés.

Une autre difficulté a été de:

Faire comprendre aux prestataires qui devaient postuler.

Leur demander leurs documents.

Les pousser à venir faire des Audit dans les centres avec moi.

Leur demander des explications sur leurs gestions.

Qu'ils proposent des aides à l'amélioration.

Qu'ils acceptent de changer leurs méthodes de réponse envers la Poste.

Le choix fut porté pour la consultation sur les trois grands groupes nationaux que sont VEOLIA, SITA SUEZ et PIZZORNO. Groupe ayant une implantation régionale, la société SECHE ENVIRONNEMENT a été exclue car je n'ai pas trouvé de représentant et site dans nos régions.

Plusieurs petites sociétés ont été aussi consultées et 1 seul passera le cap du 2eme tour de consultations et sera reçu dans les locaux du service achat à Marseille.

La problématique des petites sociétés est de n'avoir pas leur propre centre de traitement de leurs déchets et d'être obligées d'aller chez les grands du secteur. Ce qui empêche toute négociation et sécurisation sur le plan des améliorations que je recherchais.

Recommandations

Je préconise à la poste et à ces intervenants de penser à anticiper les évolutions sur le D.D. à ne pas voir seulement le problème du moment.

De dupliquer le système de gestion des déchets qui a été étudié et mis en place dans la D.O.T.C. de la Cote d'azur.

De trouver des solutions aux maux et surtout de ne pas retenir des solutions court-termiste qui risque d'être pires que les remèdes.

Dans ces temps ou la poste réfléchit à investir dans les cellules photovoltaïques (P.V). Qu'ils pensent aux conséquences de leurs choix, qu'ils pensent que les produits qu'ils vont choisir et installer devront un jour être démontés et retraités.

Ils ne seront plus là, les décideurs dans 30 ou 35ans lors du recyclage....

Mais que penserons leurs successeurs s'ils doivent répondre des choix et actes de leurs prédécesseurs.

Un produit pas cher n'est pas toujours preuve de qualité.

À travers mon expérience concrète du monde des achats au sein d'entreprises, j'ai eu à maîtriser les problématiques et les enjeux auxquels font face les services 'achats', ainsi que leurs contraintes et les problèmes qu'ils rencontrent. Ainsi, je vous conseille dans l'intégration du D.D. dans votre politique d'achats d'adopter une approche sur la méthodologie suivante:

- 1/ Analyse du portefeuille 'achats' produits et fournisseurs.
- 2/ Analyse des impacts environnementaux et sociaux du portefeuille 'achats' en interne et externe
- 3/ Application d'une grille d'évaluation basée sur des critères de développement durable et intégrant les problématiques d'achats; cela permet de déterminer les postes-clés pour lesquels une démarche de développement durable est envisageable et souhaitable.

- 4/ Proposition d'actions concrètes et accompagnement pour leur mise en œuvre (réunion ou séminaires de sensibilisation, catalogue de fournisseurs, revue des contrats d'achats) garantissant:
 - La réduction des coûts.
 - La réduction des impacts environnementaux et sociaux.
 - Une politique d'achats plus durables.
 - Des résultats visibles auprès des autres services de l'organisation.
- 5/ Création ou adaptation d'indicateurs qui intègrent des critères de gains ou de coûts financiers
- 6/ Création ou adaptation d'indicateurs qui intègrent des critères de développement durable: ces indicateurs sont des outils nécessaires pour fixer des objectifs, développer une politique efficace, en collaboration avec la direction des achats et démontrer l'efficacité de faire du D.D.
- 7/ Analyse des impacts environnementaux et sociaux du portefeuille 'achats' modifiés.
- 8/ Analyser et quantifier les modifications comportementales des acteurs internes et externes.

Conclusion

L'éthique actuelle n'échappe pas aux règles économiques. L'éthique collectivisme du socialisme marxiste s'est effondrée, l'éthique religieuse n'a qu'une emprise actuellement limitée (quoique dans certains pays ou certain dogme prennent de l'importance), dans notre société civile, le capitalisme sauvage aura aussi sa fin.

L'éthique associée aux systèmes de valeur traditionnelle paraît destinée à disparaître, alors que l'éthique individualiste et sociétale tendra à croître jusqu'à dominer un jour ou l'autre. L'éthique telle que nous l'avons vécue jusqu'à maintenant est restée fondamentalement presque inchangée depuis sa formulation il y a 22 siècles. Elle reste principalement centrée sur les problèmes et les préoccupations de notre révolution industrielle. Il est temps d'avancer vers une éthique contemporaine et responsable une éthique de direction et surtout une nouvelle éthique de Management à tous les niveaux de la société que ce soit à son niveau individuel jusqu'à la tête des états.

Dans un contexte évolutionniste en perpétuel mouvement, l'éthique du travail doit être revue. Les dirigeants se doivent d'être ambitieux, délégateurs, ils ne doivent vivre pour travailler, alors que ceux qui ont des emplois routiniers eux doivent travailler pour vivre.

Aucun de ces deux types de comportement ne satisfait les exigences évolutionnistes. Le travail et la vie sont complémentaires et se soutiennent mutuellement. Le travail est une nécessité à l'équilibre de la vie, mais aucun des deux ne doit prédominer. Le travail n'est ni un simple moyen d'existence ni la substance même de la vie. Le travail ou l'oisiveté ne sont pas plus importants, mais certainement pas moins importants que tous autres domaines d'activité humaine. Les activités interfèrent entre elles, elles forment un lien qui soude la société.

Au niveau des dirigeants le travail se situe au croisement de multiples intersections. Cela place une grande responsabilité sur les épaules des MANAGERS. Ils doivent veiller à ce qu'à aucun niveau d'emploi le travail ne soit dépourvu de sens ou incapable d'aider le travailleur. L'exercice réussi de cette responsabilité est une bonne éthique donc un bon Management qui apportera un DEVELOPPEMENT DURABLE à l'homme. La plus simple action ou tâche a son importance dans la réussite de la société donc dans notre propre développement. Si tous les individus qui composent une société, organisation deviennent conscients de leur contribution à l'ensemble, ils peuvent trouver un sens à leur travail et être motivés pour le faire bien, naturellement et profitable à tous.

La nouvelle éthique de Management est révolutionnaire car ouverte, interactive et favorise l'évolution, la progression de l'individu et de l'entreprise.

Il est dans l'intérêt des Managers d'encourager l'évolution de l'individu.

L'Utopie de l'éthique évolutionniste de ce management est aux portes de notre société pour le bien de tous.

L'évolution n'est pas le destin, faisons notre évolution par le Développement durable, la morale, l'éthique, l'équitable et le juste et tout l'univers en profitera.

Antoine LEPLUS

Bibliographie

L'entreprise verte.

D'Elisabeth LAVILLE

Le management du savoir.

De Jean Claude TARONDEAU.

La méthode MERISE.

De Hubert TARDIEU, Arnold ROCHFELD & René COLLETTI.

Guide à la mise en place du management durable.

De Paolo BARACCHINI.

Vivre l'entreprise solidaire.

D'Hervé AZOULAY

Le management évolutionniste.

D'Ervin & Christopher LASZLO

LE BUT un processus de progrès permanent.

D'Elihahu M. GOLDRAT & J. COX

Déclaration

Le groupe La Poste est, depuis février 2003, signataire du Pacte Mondial des Nations unies, dont elle respecte les dix principes. Il a également adopté en 2004 douze engagements qui constituent le socle de sa politique de développement durable. Ces engagements traduisent les valeurs du Groupe et formalisent ses pratiques de management socialement responsable. L'un des axes importants de la stratégie de développement durable du Groupe porte sur la mise en oeuvre d'une démarche de management environnemental sur ses sites, notamment grâce à l'intégration des objectifs de développement durable et des critères de haute qualité environnementale (HQE®) pour les nouvelles constructions et les rénovations.

Cette démarche concerne à la fois les immeubles de bureaux, les bâtiments industriels, les locaux commerciaux... Elle s'inscrit dans notre logique d'implantation dans les territoires et dans le tissu urbain.

Les objectifs visés par cette démarche de « construction durable » sont la réduction des consommations d'énergie et d'eau, l'optimisation de la gestion de nos déchets, le strict respect de la réglementation environnementale et l'amélioration des conditions de travail et de la santé du personnel.

Il s'agit aussi d'anticiper sur l'avenir : prendre dès à présent en compte l'enchérissement irréversible, pour cause de rareté grandissante, des énergies non renouvelables, de l'eau et autres matières premières. C'est par avance **créer de la valeur** pour notre parc immobilier et **programmer pour le moyen terme des économies** de fonctionnement qui seront largement supérieures à nos investissements d'aujourd'hui.

Ce guide explique ce qu'est le concept de « construction durable ». La première partie expose les opportunités d'une telle démarche pour le groupe La Poste. Dans la deuxième, vous découvrirez ses modalités de mise en oeuvre. Enfin, vous trouverez en fin d'ouvrage, sous forme de fiches détaillées, des exemples d'entreprises ayant d'ores et déjà investigué des démarches de « construction durable » et présentant les résultats qui en découlent tant en termes d'image qu'en termes financiers.

Il s'adresse aux **prescripteurs**, à l'origine des projets de construction et rénovation ; aux **acheteurs** qui Jouent un rôle déterminant dans le choix des terrains, bâtiments, équipements... ; ainsi qu'aux **équipes Opérationnelles** des projets immobiliers, **responsables de la conception, construction et rénovation** du patrimoine immobilier de La Poste. Bonne lecture à tous. **Construisons ensemble de la valeur pour un Groupe durable !**

Patrick WILDLOECKER

Mail de présentation.

Bonjour,

Je fais partie de l'équipe de Didier NADAU de la DOTC de Nice, est dans ce cadre je m'occupe de la gestion des déchets.

Comme vous le savez, dans le cadre de sa politique de développement durable, le Courrier redéploie une démarche de gestion des déchets sur ses sites.

En effet, bien que certains sites se soient déjà inscrits dans une démarche de gestion sélective des déchets en accord avec la réglementation, nombreux sont ceux sur lesquels il subsiste des points de non conformité et des gisements d'amélioration conséquents. **Or, la réglementation sur les déchets ne cesse de se durcir, les contrôles se multiplient et les collectivités locales refusent progressivement de prendre en charge nos déchets.**

L'objectif est de mettre en place la collecte sélective des déchets dans les établissements.

J'aimerais avoir par retour de Mail.

Savoir comment vous voyez à l'intérieur de votre centre, le tri primaire des déchets suivants : Papier usagé à recycler, Pilon, Carton et plastic.

Concernant le Toit du CDIS

J'aurais besoin lors de ma visite de monter sur le toit.

J'ai aussi besoin de connaître pour faire une étude sur les cellules Photovoltaïques les informations suivantes :

- Plan de situation,
- Plan de masse,
- Plan de toiture,
- Plan de coupe,
- La nature de la toiture actuelle (dalle, acrotère, bac acier, tuile, Tôles fibrociment,...)
- L'emplacement et la surface mise à disposition,
- Les éventuelles approches d'équipements déjà effectués.
- Photos.

Vous pouvez me contacter pour prendre rendez vous au 06 30 94 34 53

Cordialement

Antoine LEPLUS

06 30 94 34 53